

SYNTHESE

BUDGET PRIMITIF 2023

Montants votés en €

<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	419 006,78 €
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	547 066,97 €

<i>BUDGETS ANNEXES</i>		
<i>STATION SERVICE</i>	<i>Investissement</i>	2 000,00
	<i>Fonctionnement</i>	21 580,68 €

<i>ÉPICERIE</i>	<i>Investissement</i>	6 500,00 €
	<i>Fonctionnement</i>	31 707,15 €

<i>EAU ET ASSAINISSEMENT</i>	<i>Investissement</i>	52 583,02 €
	<i>Fonctionnement</i>	258 075,60 €

Le budget primitif principal prévoit qu'environ 32 % des recettes de fonctionnement (RF) proviennent des impôts et taxes (26 % pour les seuls impôts locaux) et 17 % proviennent des dotations nationales, régionales et départementales. Elles sont complétées par le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 (41 %).

27 % des dépenses de fonctionnement (DF) du Budget Primitif principal sont affectées aux charges de personnel.

Les charges à caractère général (= dépenses courantes) représentent 30 % du montant budgété aux DF.

29 % des DF correspondent aux transferts nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

En effet, afin de réaliser l'équilibre de la section d'investissement, les recettes reposent pour 38 % sur le transfert de fonds depuis la section de fonctionnement. Le recours à un emprunt (12 %) et les subventions attendues (27%) viennent compléter cet équilibre.

Les dépenses d'investissement se porteront essentiellement vers les projets de sécurisation de la traversée du bourg (ralentisseurs) et la réfection des toitures endommagées sur les bâtiments communaux. Une part des dépenses d'investissement prévues au budget concerne toujours l'éventualité d'un projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite (50 000 €).

Concernant les budgets primitifs annexes de l'épicerie et de la station-service, il n'est pas prévu de grosses dépenses d'investissement. Côté eau et Assainissement, l'étude patrimoniale qui doit être réalisée sera compensée en partie par une subvention d'équipement.